

Cinquante-sixième session ordinaire

Point 20 de l'ordre du jour provisoire
(GC(56)/1 et Add.1)

Communication du représentant permanent d'Israël concernant la demande d'inscription d'un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la Conférence générale

1. Le Directeur général a reçu une lettre datée du 4 juillet 2012 du représentant permanent d'Israël au sujet de la demande des États arabes qui sont membres de l'Agence d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence générale une question intitulée « Capacité nucléaire israélienne ».
2. La lettre est reproduite dans le présent document, conformément à la demande qui y est formulée.

MISSION PERMANENTE D'ISRAËL AUPRÈS DE L'AGENCE INTERNATIONALE
DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET DE LA COMMISSION PRÉPARATOIRE DE L'OTICE

le 4 juillet 2012,

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous faire part de la position d'Israël en ce qui concerne la demande des États arabes reproduite dans le document GC(56)/I/Add.1 du 20 juin 2012 concernant l'inscription d'une question intitulée « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la 56^e session de la Conférence générale.

Comme vous vous en souviendrez, la Conférence générale de l'AIEA a rejeté, à sa 54^e session ordinaire, un projet de résolution intitulé « Capacité nucléaire israélienne » et, à sa 55^e session, aucune résolution n'a été présentée au titre de ce même point de l'ordre du jour.

La 56^e session de la Conférence générale aura à traiter à son ordre du jour des questions pressantes, notamment la sûreté et la sécurité nucléaires, les garanties de l'AIEA, la RPDC et, dernier point mais non le moindre, l'accroissement de la menace de prolifération et de la menace nucléaire posées au Moyen-Orient par les États Membres qui sont en constante violation de leurs obligations et engagements internationaux dans le domaine nucléaire.

Il est à déplorer que le Groupe des États arabes ait décidé de détourner la Conférence générale de sa mission principale en soumettant de nouveau comme point de l'ordre du jour cette question qui est source de dissensions et éminemment politique. Certains États Membres, parmi ceux qui ont présenté la demande susmentionnée au nom des États arabes, ont depuis longtemps l'habitude peu flatteuse de transgresser leurs obligations internationales et d'autres règles de la communauté internationale à tous égards.

Cela sert aussi l'Iran dans sa tentative de détourner l'attention de la communauté internationale en général et de la Conférence générale en particulier, lequel enfreint de façon répétée ses obligations juridiquement contraignantes. Il importe de rappeler que les menaces les plus importantes pour le régime de non-prolifération et le TNP sont celles que posent des États qui cherchent à acquérir l'arme nucléaire sous couvert de leur participation au TNP. Les activités ostensiblement menées par l'Iran sous l'intitulé discutable de « dimensions militaires possibles » n'ont d'autre explication que son ambition de se doter de l'arme nucléaire. Le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil des gouverneurs de l'AIEA ont fait connaître à plusieurs reprises leur avis sur la nature du programme nucléaire iranien. En outre, l'Iran montre aussi le caractère malveillant de son régime en n'ayant de cesse de proférer des menaces contre l'existence même de l'État d'Israël.

Israël est attaché au régime de non-prolifération, dont il reconnaît l'importance, et mène depuis des années une politique responsable de retenue dans le domaine nucléaire. Cela se traduit du reste concrètement dans de nombreux aspects de sa politique de non-prolifération.

Israël maintient depuis toujours que la question nucléaire, de même que toutes les questions de sécurité régionale, conventionnelles ou non conventionnelles, ne peuvent être traitées de manière réaliste que dans le cadre régional.

De véritables mesures régionales de limitation des armements au Moyen-Orient ne peuvent que résulter d'une paix globale et durable dans la région et du plein respect par tous les États de la région de leurs obligations en matière de limitation des armements et de non-prolifération ; la sécurité de tous ces États en sortira ainsi renforcée. Ce processus s'avère en outre confirmé dans le reste du monde. Dans le contexte de l'AIEA, il suffit de rappeler que les États arabes continuent de refuser à Israël de

participer à son propre groupe régional MESA (Moyen-Orient et Asie du Sud) et, ce faisant, d'exercer, comme tous les autres États Membres, son droit de siéger au Conseil des gouverneurs.

L'instabilité et les menaces continues dans la région, les bouleversements régionaux actuels et les manquements dont plusieurs États de la région ont la triste habitude, tous ces éléments pris ensemble ont un impact négatif sur l'instauration de la confiance et le lancement d'un processus qui aboutira à des arrangements en matière de sécurité régionale.

Israël ne se fait aucune illusion. Toute grande vision de sécurité régionale ne pourra se concrétiser sans bouleversement des conditions régionales et, surtout, sans changement radical d'attitude de certains États de la région à l'égard d'Israël.

Malgré cet environnement politique régional généralement négatif, et dans le cadre de ses efforts de promotion de la confiance parmi les parties prenantes dans la région, Israël a participé en 2011 au forum de l'AIEA visant à tirer des enseignements de l'expérience d'autres régions, y compris en ce qui concerne les mesures de confiance en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, ainsi qu'à un séminaire de l'UE sur la limitation des armements et la sécurité régionale au Moyen-Orient.

À cet égard, Israël considère que toute coopération dans le cadre de ce projet de résolution, qui sort manifestement du cadre du Statut et du mandat de l'AIEA, non seulement ne se justifie pas d'un point de vue juridique, mais va visiblement à l'encontre de l'intérêt de l'Agence ainsi que d'un grand nombre de ses États Membres et, de plus, nuira à tout effort véritable de promotion de la confiance et de la sécurité au Moyen-Orient.

La Conférence générale aurait tout intérêt à rejeter, une fois pour toutes, la demande d'inscription à son ordre du jour de cette question aux motifs peu louables. Ce faisant, en plus de donner la preuve de son intégrité professionnelle, elle donnera clairement à entendre qu'elle est déterminée à ne pas se laisser détourner, une fois encore, des défis réels qu'elle a à relever dans le domaine nucléaire.

Je vous prie de bien vouloir distribuer la présente lettre à tous les États Membres de l'AIEA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

[Sceau et signature]

Dr Ehud Azoulay

Ambassadeur

Représentant permanent

auprès de l'AIEA et de l'OTICE

M. Yukiya Amano
Directeur général
AIEA